



Là où je vis, j'agis !

Réunion du Mardi 5 avril 2016

Compte-rendu

L'ancienne école Herriot D de Lapanouse a accueilli la troisième réunion du conseil de quartier.
Assistaient à cette réunion de travail :

Les élus du conseil municipal,

Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée à la démocratie participative et aux solidarités,
Zohra Bentaïba, conseillère municipale déléguée au quartier de Lapanouse Saint Martin Val de Caussels,
Gisèle Dedieu, maire-adjoint déléguée aux ressources humaines,

Les membres de la société civile et représentants institutionnels,

Etaient Présents :

Peggy AMALBERT
Myriam ATCHER
Marie-Pascale BADUEL
Sophie BALMISSE-CABROL
Gilbert BASSI
Lucille BASSO
Arnaud BLAUNAY
Michèle BOUNHIOL
Pascale BRULET
Monique CADARS
Amélie CHEVALIER
Fabienne CHEVENOT
Véronique CLEON
Ghislaine CZAPLA
Isabelle DELESNE
Mohamed EL IDRISSE
Nathalie FREDE
Maïté GRANIER
Yvette LACOURT
Samantha JOURDAIN
Joséphine KABORE
Marie-Christine LAFON
Rémi LAVAGNE
Julien PERRIN
Sandrine RUIZ
Ingeborg SCHÄFER
Monsieur SIMON
Madame SIMON
Brigitte SOUBIELLE
Yannick VALETTE-IZARN
Jean-Louis VERGNE
Odile VERGNE

Franck VILLEPONTOUX
Ghislaine VILLEPONTOUX

Etaient excusés :

Catherine BIAU, élue de l'opposition

Fatima AKKACHA
Anne-Marie ANSELMO
Malika BENNAFLA
Nawel BENSETTI-VIGUIER
Hélène BERAIL
François BERGON
Odile BONNEAU
Alain BOUSCAL
Solange BOUSQUET
Christine CARON
Jean-Marie DAUDET
Jérôme DURAND-FREICHE
Nassera HAMDİ
Caroline JEAN-BAPTISTE
Marie LOURENCO
Brice LUCIEN
Christel MAESTRIPIERI
Guillaume MAURER
Christian MORONI
Alain MOUTAPOULE
Jeanne RONDAO
Laurent NUNES
Mina OUAABI
Jennifer RENAUDIN
Françoise SABATIER
Amel SAHIL



Animée par Zohra Bentaïba, conseillère municipale déléguée au quartier de Lapanouse - Saint Martin - Val de Caussels et Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux solidarités et à la démocratie participative, cette réunion de travail était l'occasion de réunir pour la troisième fois les conseillers du quartier. Les nouveaux conseillers citoyens et les adhérents du centre social ont été invités à cette rencontre, l'objectif étant de traiter principalement du projet de nouveau centre social.

L'actualité des conseils de quartier et conseils citoyens

En introduction, Laurence Pujol rappelle l'intérêt croissant des Albigeois pour les conseils de quartier : 604 conseillers à ce jour.

Pour le quartier de Lapanouse St Martin Val de Caussels, 56 conseillers de quartier (et citoyen) sont mobilisés.

Elle rappelle l'ambition et la volonté affirmée de l'équipe municipale de s'inscrire dans la proximité, dans une relation directe avec les Albigeois, de travailler au plus près des préoccupations de chacun, dans les douze quartiers.

Elle remercie les conseillers pour leur participation à ces instances de travail et de réflexion pour leur quartier.

Zohra Bentaïba souhaite également la bienvenue aux nouveaux conseillers citoyens, membres de droit du conseil de quartier et invités à participer à cette réunion pour traiter des sujets d'actualité de leur quartier. Elle souligne l'importance pour les habitants, quels que soient l'instance de démocratie participative ou le dispositif proposé (conseil de quartier ou conseil citoyen), de se saisir aux côtés des pouvoirs publics des sujets de préoccupations collectives pour co-produire les pistes d'amélioration à apporter pour le cadre et la qualité de vie de leur quartier.

Elle rappelle à l'assemblée pourquoi et comment les conseils citoyens ont été créés.

Dans le respect de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le contrat de ville de l'Albigeois a été signé le 9 juillet 2015 pour 5 ans.

Une partie du quartier de Lapanouse-St Martin est considérée comme un quartier prioritaire de la politique de la ville et bénéficiera donc d'actions spécifiques en réponse aux problématiques et besoins identifiés lors du diagnostic réalisé lors de la phase d'élaboration du contrat de ville.

Cette loi fait de la participation des habitants un principe de premier plan avec notamment la nécessité de créer des conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire. Les conseillers citoyens seront directement associés à chaque étape de mise en œuvre et d'évaluation du contrat de ville.

Le conseil citoyen de Lapanouse-St Martin a été constitué par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2015 et le portage des conseils citoyens a été confié au GIP Action Contrat de ville.



Il est composé de **19 membres** nominativement désignés,

- pour partie d'un **collège d'habitants (11)**
 - habitants volontaires issus du conseil de quartier
 - d'habitants tirés au sort sur les listes de locataires fournies par le bailleur
- pour partie d'un **collège d'associations/acteurs locaux** (commerçants, entreprises) **(8)**
 - associations et commerçants volontaires issues du conseil de quartier
 - associations du quartier et autres qui interviennent dans le quartier dans le cadre de la politique de la ville.

Le conseil citoyen a été installé en mars 2016 lors de deux réunions : une plénière le 15 mars 2016, réunissant les trois conseils citoyens des quartiers prioritaires et une réunion technique spécifique au conseil citoyen de Lapanouse-St Martin (24 mars 2016)

Laurence Pujol rappelle l'esprit et la méthode de travail des conseils de quartier : une réflexion centrée sur les questions de proximité, avec sérieux et convivialité, un travail organisé en tables rondes thématiques ou par projet, avec des règles précises définies dans la charte de la participation diffusée à chaque conseiller.

Cette troisième réunion du conseil est l'occasion de refaire le point sur les sujets d'actualité du quartier.

Les déplacements

- le plan de déplacements urbain.

En introduction, Laurence Pujol demande à Anthony Piaser, directeur du service vie des quartiers, de présenter les principaux résultats de la concertation réalisée par l'agglomération et à laquelle les conseillers de quartier ont été associés.

Concernant la thématique « Déplacements doux », les échanges ont porté sur :

- La sécurité et la continuité des aménagements existants qui doivent être renforcées et en particulier sur les grands axes de l'agglomération.
- Le souhait de voir apparaître sur au moins deux axes majeurs de la ville centre des « autoroutes à vélo », aménagements en site propre, qui permettraient de donner un signal fort à l'usage du vélo en ville pour les déplacements utilitaires, y compris en famille. Poursuite de la création de pistes cyclables sur les axes intercommunaux.
- Le devenir de la voie ferrée en direction de Puygouzon et la possibilité d'utiliser l'emprise pour faire la liaison avec la voie verte Albi-Castres.
- L'augmentation du nombre de zones 30 km/h et notamment dans les voies de desserte de quartier. Ces zones doivent être aménagées pour dissuader les excès de vitesse.
- Le nombre d'arceaux de stationnement vélo qui doit être augmenté.

Renseignements : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville – 81023 Albi cedex 9
05 63 49 12 54 – conseilsdequartier@mairie-albi.fr – www.mairie-albi.fr

- Le renforcement de la sensibilisation des cyclistes sur les équipements de sécurité et des automobilistes sur le respect des aménagements cyclables.
- Le développement des services vélo et en particulier la mise en place de consignes de stationnement et des systèmes de location vélo dans les gares (Albi-Ville et Jean-Jaurès) et les parkings-relais ou bien encore la création d'ateliers participatifs de réparation de vélos.

Concernant la thématique « transports urbains et intermodalité », les échanges ont porté sur :

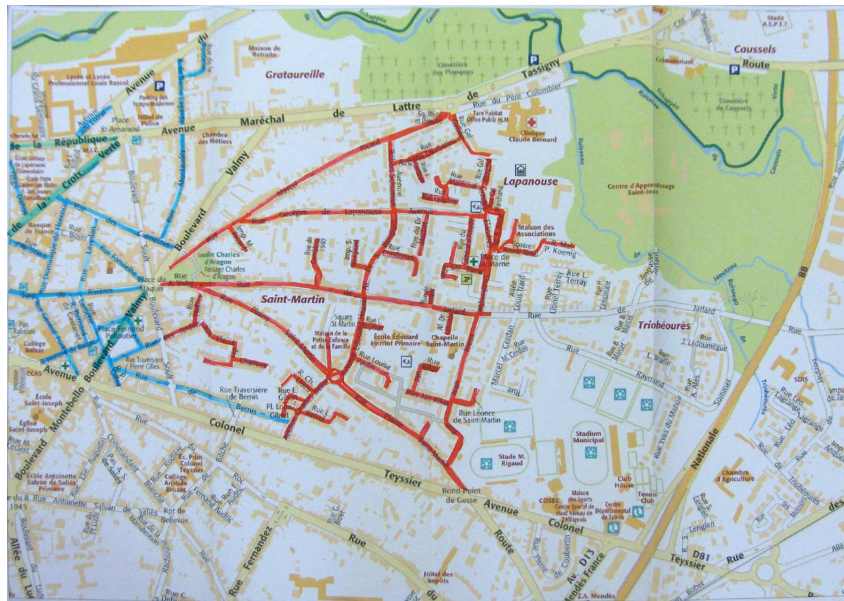
- Les parkings relais : importance de leur développement et du quadrillage du territoire (Caussels, route de Castres, route de Cordes..) avec des navettes ou lignes régulières. Proposer une politique tarifaire spécifique pour les utilisateurs des parkings relais.
- Les pôles échanges multimodaux : nécessité de maintenir des pôles multimodaux et d'aménager notamment le site de la gare Albi-ville. Une organisation à trouver entre lignes urbaines et interurbaines.
- L'information des voyageurs : améliorer la lisibilité des plans, développer une information dynamique aux points d'arrêts, d'une manière générale renforcer la communication sur les offres existantes.
- Contraindre la voiture pour encourager le recours aux transports urbains : création de voies bus en site propre, augmentation des tarifs de stationnement, priorité aux feux pour les bus.
- Transport à la demande : réduire les délais de réservation.
- Complémentarité vélo & bus : en heure de pointe le développement du vélo pourrait désaturer les bus et en heure creuse il pourrait être proposé aux cyclistes d'emprunter le bus.

Concernant la thématique « mobilité en voiture », les échanges ont porté sur :

- Le transit dans le centre-ville est perçu comme encore trop important malgré l'ouverture de la rocade. Souhait de le contraindre davantage.
La place de la voiture dans le centre-ville a été également débattue : certains proposant de l'interdire progressivement pour faciliter et encourager le recours aux déplacements doux et aux transports en commun, améliorer le cadre de vie, d'autres souhaitant son maintien avec des contraintes sur le stationnement.
La question a été également posée sur le lien entre l'accès en voiture au centre-ville d'Albi et le dynamisme commercial avec des avis divergents exprimés.
- Le stationnement avec diverses solutions proposées : faciliter le stationnement de courte durée avec le recours au disque, encourager le stationnement en ouvrage avec une tarification plus intéressante par rapport au stationnement de surface, développer les parkings-relais pour réduire la pression en coeur de ville, débat contradictoire entre stationnement gratuit et risque de voitures ventouses.
- Les franchissements du Tarn : des attentes exprimées au sujet du « 4ème pont » dans le secteur Pratgraussals-Canavières.
- La lisibilité du jalonnement est jugée insuffisante et devrait être améliorée.

- Projet de « zone 30 »

Il est également proposé aux conseillers de prendre définitivement position quant à la perspective d'instauration d'une zone 30km/h dans le quartier en réponse aux problèmes de circulation évoqués précédemment notamment par rapport aux enjeux de sécurité autour de l'école.



En rouge, les axes concernés par le projet de « zone 30 »

Les conseillers considèrent que la sécurité des enfants est prioritaire et expriment un avis favorable pour la mise en œuvre du projet de « zone 30 ».

Ils rappellent néanmoins la nécessité de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement adaptées en amont en organisant les conditions d'information de la population :

- courrier d'information aux habitants,
- article dans Albimag,
- communiqué de presse,
- information parents école...

Ils préconisent également le traitement de certains carrefours (voir compte-rendu de la réunion précédente), et demandent la présence régulière de la police municipale et l'installation d'une signalisation temporaire visible (panneau clignotant...) durant les premières semaines de mise en œuvre afin que l'opération se déroule dans les meilleures conditions.

Ces modalités seront examinées par la ville d'Albi.

- Projet de mise en sens unique de la rue Georges de Lapanouse avec organisation du stationnement : les conseillers présents approuvent le principe mais n'ont pas d'avis tranché ; le sens le plus logique serait celui entrant vers le quartier. Ils proposent de consulter directement les habitants concernés.



Le projet de nouveau centre social

Les conseillers sont invités à aborder le sujet principal de cette réunion, à savoir le nouveau centre social.

- Projection d'un film d'animation pour présenter ce qu'est un centre social.

Un centre social est un lieu ouvert à tous les habitants d'un quartier, d'une commune ou d'un canton.

C'est un lieu où les habitants mettent concrètement en place des **projets pour améliorer leur vie**. Ces projets correspondent à leurs envies et à leurs besoins.

Des **professionnels** formés et compétents sont présents pour **accueillir, écouter et accompagner** la réalisation de ces projets.

Des **services de proximité et des activités** (éducatives, culturelles, de loisirs...) adaptés y sont donc proposés.

Un centre social permet également un **dialogue** avec les élus locaux, les pouvoirs publics, les travailleurs sociaux et les associations locales.

En bref, un centre social est un lieu d'accueil, d'écoute et de parole qui permet l'accompagnement de projets, avec la participation active de tous.

Peggy Amalbert, la responsable du centre social de Lapanouse-St Martin rappelle les éléments de diagnostic qui ont été posés lors de l'élaboration du contrat de ville.

Les habitants et les acteurs (associatifs et institutionnels) ont fait remonter le manque de lieu de rencontres sur le quartier, le manque de lisibilité du centre social, et le fait que le mot « social » pouvait être considéré comme» péjoratif et restrictif, qu'il pouvait être un frein en terme d'attractivité du lieu, laissant penser à certains qu'ils n'étaient pas concernés...

Elle rappelle qu'un centre social est un lieu de rencontres et d'échanges entre les générations qui favorise le développement des liens familiaux et sociaux, un bâtiment au service du projet et des habitants.

Laurence Pujol informe les conseillers que la ville et le centre communal d'action sociale ont souhaité se donner les moyens de faire évoluer l'équipement actuel dont les locaux sont éclatés sur plusieurs sites. L'enjeu était bien de donner plus de lisibilité, d'attractivité et d'apporter de meilleures conditions de travail pour les personnels et de meilleures conditions d'accueil, de service et d'accompagnement pour les habitants.

Un nouveau centre social sera donc aménagé dans les locaux de l'ancienne école Herriot D.

- **Éléments de contexte**

- 1. *Le centre social est éclaté dans différents locaux dans le quartier*

Le siège administratif (location Tarn Habitat), l'Atelier (location Tarn Habitat), la Maison de Quartier (mise à disposition gratuite par la Mairie d'Albi), le jardin partagé, utilisation du Bât D de manière occasionnelle.

Difficultés rencontrées :

- Le public se croise peu, voire pas du tout
- Tendance à un cloisonnement par activité et à une appropriation de certains espaces par certains groupes
- Nécessité en permanence de deux personnes au siège administratif

=> Cela ne facilite pas la cohésion sociale, la mixité, l'intergénérationnel

=> Manque de visibilité du centre social

- 2. *Des locaux exigus*

Manque d'espace de rangement, de stockage de matériel, pas de véritable espace d'accueil des habitants en dehors des activités proposées.

Difficultés rencontrées :

- Capacité d'accueil limitée sur certaines activités en raison de l'exiguïté des locaux (par exemple pour l'accompagnement à la scolarité qui se fait au siège administratif du centre social)
- Pas suffisamment d'espace pour mener l'ensemble des activités, ce qui oblige à en délocaliser certaines dans d'autres bâtiments (gymnastique, zumba, atelier alphabétisation à la maison de quartier de Lapanouse par exemple, réunion des ateliers de l'avenir au bât D, etc.)
- pas d'espace d'accueil des habitants adapté au niveau du siège administratif du centre social en raison du manque de place et de la configuration des locaux. Le siège administratif du centre social est davantage un lieu de passage qu'un véritable lieu d'accueil et de rencontres
- pas de grande possibilité d'accueil des partenaires extérieurs pour des permanences, ce qui limite l'offre de services pour les habitants.

=> Frein au développement des activités du CS

=> Frein au développement du partenariat

=> Frein à l'offre de service pour les habitants



Objectif général du projet

Maintenir et développer les services de proximité dans le quartier de Lapanouse en ayant des locaux dans une unité de lieu, plus grand et plus adapté aux besoins pour permettre :

- un espace d'accueil adapté : l'équipement est destiné à accueillir du public, des activités diverses et variées et des permanences de partenaires.
- une meilleure appropriation des lieux par les habitants
- une meilleure visibilité et lisibilité du centre social : en terme d'aménagement de l'espace public et de dynamique de quartier cela permettrait d'avoir un vaste espace repéré par les habitants avec une unité de lieux entre la Maison de Quartier, le City Stade, la liaison piétonne et le nouveau centre social
- Une meilleure offre de services
- une poursuite du développement des partenaires et des projets

- **Présentation du projet architectural**

Récapitulatif des aménagements intérieurs :

- 1 hall d'entrée, pièce centrale du bâtiment
- 3 salles d'activités
- * 1 grande salle d'animation, d'environ 150 m2 pour accueillir les activités sportives, des moments festifs, culturels, débats, infos, etc.
- * 1 salle pouvant accueillir des activités cuisine, couture, patchwork, etc.
- * 1 salle de réunion + accueil des cours d'alphabétisation, de l'aide aux devoirs et des ateliers informatique
- 1 petite salle de réunion + bureau de permanence relié à l'espace parentalité
- plusieurs bureaux avec placards intégrés
- 3 bureaux de permanences proches de l'accueil
- 1 local de service/local rangement et stockage
- des sanitaires enfants & adultes + 1 sanitaire pour le personnel
- des aménagements extérieurs aménagés et sécurisés

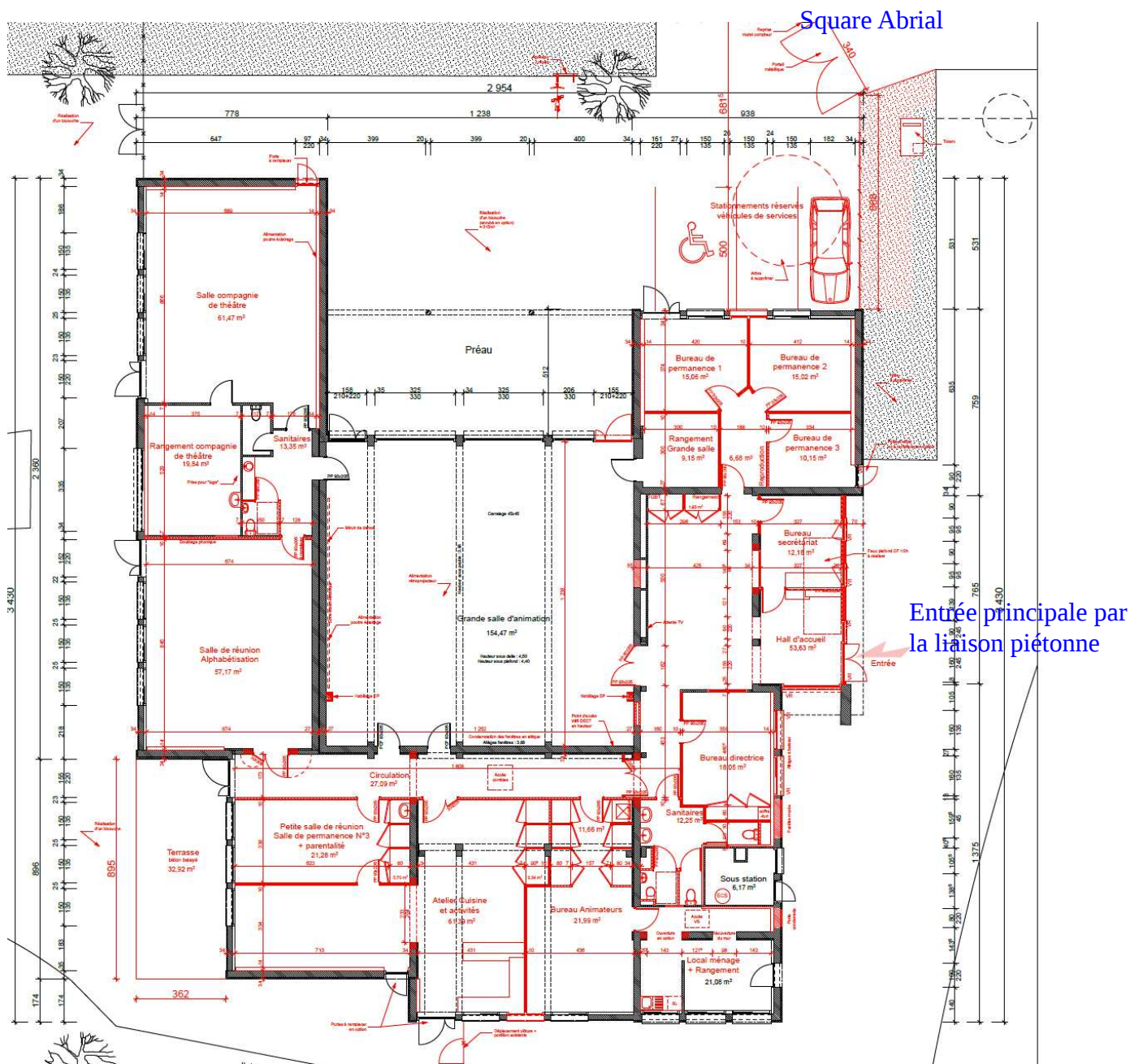
- **Calendrier des travaux**

Début des travaux : juin 2016

Livraison : début d'année 2017

Renseignements : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville – 81023 Albi cedex 9
05 63 49 12 54 – conseilsdequartier@mairie-albi.fr – www.mairie-albi.fr

Les plans du projet sont projetés et commentés en séance.



Terrain multisports existant

Un travail de réflexion en assemblée plénière

Les conseillers sont invités à partager leurs avis sur plusieurs éléments du projet.

Le centre social, un lieu d'accueil pour tous ?

- ***Choix du nom du futur équipement***

Quelques idées proposées par les conseillers pour le nom du futur équipement :

« *au bon accueil social* », « *espace xxx* », « *au trait d'union* », « *espace d'accueil des habitants* », « *espace pour tous* », « *maison pour tous* », « *espace'relle* »

- ***Comment faire en sorte que le CS soit un lieu de rencontre entre générations... un lieu pour tous***

Le changement de nom peut aider à faire évoluer l'image du centre social mais ce qu'il faut c'est faire beaucoup de bruit autour de l'ouverture de ce nouvel équipement pour mieux le faire connaître. L'enjeu de communication est essentiel.

Quelques suggestions sont émises : mettre dans toutes les boîtes aux lettres « un bon pour un café offert au centre social », réaliser des animations au micro dans les rues des zones pavillonnaires, faire appel à un crieur public pour communiquer sur les différents événements.

- ***Réflexion sur l'aménagement de l'espace accueil du futur centre social***

Il est proposé de créer un groupe de travail spécifique sur ce thème à l'occasion de la prochaine réunion du conseil de quartier.

Un Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs, pourquoi ? Comment le mettre en place ?

Rappel est fait de ce qu'est un RERS.

Le RERS est né dans les années 1970. C'est un projet collectif porté par des citoyens et des citoyennes. L'objectif est que tous les savoirs soient partagés. C'est un projet qui permet la circulation de tous les savoirs acquis tout au long de la vie professionnelle, personnelle, militante, familiale, associative.... C'est une démarche de formation réciproque en réseau ouvert. La personne à qui vous donnez n'est pas forcément celle de qui vous recevez. Sans comptabilité, ni liées aux savoirs, ni liée au temps. (différent du SEL, système d'échanges local)

* En 2015, plusieurs temps de travail (diagnostics) dans le cadre du contrat de ville et du renouvellement du projet du centre social ont permis de mettre en évidence les besoins du territoire et les points à améliorer, et notamment :

- la promotion et la revalorisation des relations entre les habitants (entraide, échange de savoirs et services, bénévolat)
- l'entraide, la solidarité et la mixité sociale (cohésion sociale)

* Lors de la précédente réunion du conseil de quartier, ces besoins ont été confirmés par les habitants.

* Au centre social, plusieurs demandes ont émané des adhérents et des habitants.

L'équipe du centre social a donc proposé, pour répondre à cette demande, un « atelier de partage » (en gestion autonome) depuis septembre 2015. Il donne la possibilité à ceux qui le désirent de se retrouver tous les lundis après midi à l'atelier d'échanges de savoirs (couture, crochet, tricot etc.).

D'autres demandes continuent cependant à arriver avec des particularités qui nécessitent des réponses adaptées. Il faut donc pouvoir mettre en relation le demandeur et les éventuelles personnes ressources qui détiennent la connaissance ou le savoir-faire dans tel ou tel domaine.

Au vu de tous ces constats, la mise en place d'un RERS semble une réponse adaptée sur le quartier.

Les conseillers conviennent de la nécessité de poursuivre collectivement ces réflexions afin de construire des propositions concrètes.

**Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur
le site de la Ville d'Albi www.mairie-albi.fr**

Renseignements :

service vie des quartiers

Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville -81023 Albi cedex 9 - Tél :
05 63 49 12 54

conseilsdequartier@mairie-albi.fr